



PRÉSENTATION & PISTES DE COLLABORATION

PRÉSENTATION AVEC L'UNION DES CCAS DU NORD
22/01/2026

MEG GERVAIS - CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT
MEG.GERVAIS@UNABRIQUISAUVEDESVIES.FR



» La présentation de l'association «

LES ORIGINES DE L'ASSOCIATION



Fin avril 2020

Création du site internet www.unabriquisauvedesvies.fr
Hébergement de 3 familles, à Bordeaux, Paris et Montreuil



8 juillet 2020

Création de l'association Un abri qui sauve des vies



Novembre 2020

Structuration de l'association avec une trentaine de bénévoles



Octobre 2023

Recrutement de la première salariée au poste de Responsable développement

NOS MISSIONS



272 382
femmes victimes
de violences conjugales
recensées en 2024

- Ministère de l'Intérieur -

149
victimes tuées
dans le cadre de
violences au sein
d'un couple en 2024

- La MIPROF -

Le constat
40 %
de femmes victimes
qui en auraient besoin ne
disposent d'aucune
solution d'hébergement

- Fondation des Femmes -

26%
des féminicides
concernaient des femmes
de plus de 70 ans en 2024

- La MIPROF -

10 725
places d'hébergement
réservées aux femmes
victimes de violences en 2024

Chiffre concernant la France
métropolitaine - Ministère de l'Intérieur -

LA PREMIÈRE
ASSOCIATION
D'HÉBERGEMENT
CITOYEN DÉDIÉE À
LA PROTECTION
DES VICTIMES
DE VIOLENCES
CONJUGALES ET
INTRAFAMILIALES

1

Organiser et encadrer les hébergements citoyens

- **Constituer un réseau d'abritant(e)s**
- **Mener un premier entretien de motivation**
- **Faire signer les contrats**
- **Faire le suivi régulier** de l'hébergement du côté de l'abritant(e)

2

Accompagner les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales

- **Tenir la permanence téléphonique de 8h à 23h**
- **Faire le lien avec des partenaires professionnels** de l'aide aux victimes pour un accompagnement complet
- **Faire le suivi régulier** de l'hébergement du côté de l'abrité(e) et effectuer des démarches complémentaires

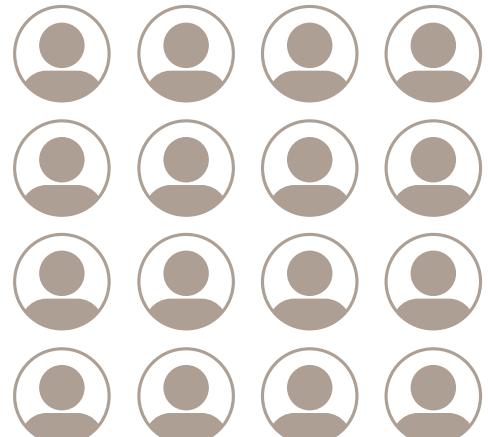
LES CHIFFRES CLES



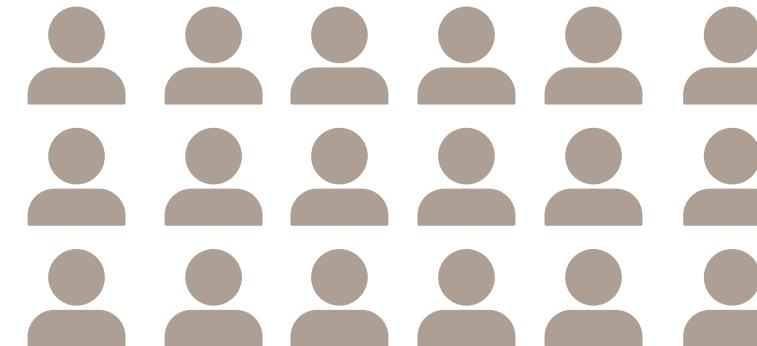
France entière - Mis à jour le 01/01/2026



**683 hébergements
réalisés**
soit 14 647 nuitées



434 bénévoles
dont 93 adhérent.es



**698 personnes
accompagnées**
dont 494 femmes,
29 hommes, 175
enfants



1 394 abritant(e)s



**46 jours d'hébergement
en moyenne** (14 jours par
abri en moyenne)



**71 % des
bénéficiaires sont
orienté(e)s par
des structures**

LE PROFIL DES PERSONNES HEBERGEES : LES ABRITE(E)S



Public bénéficiaire :

Femmes ou hommes majeurs qui déclarent être victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

✓ Pas de dépôt de plainte ni de certificat médical exigé

▢ Les personnes peuvent être accompagnées de leurs enfants*

▢ Les animaux sont autorisés*

* Les abritant(e)s ont le choix d'accueillir ou non des enfants et des animaux

⚠ Ne rentrent pas dans le cadre de l'association pour des raisons d'assurance, de sécurité ou de manque d'expertise

- ➔ Les personnes sans-abri, en situation d'errance
- ➔ Les personnes en situation d'addiction
- ➔ Les personnes souffrant de pathologies psychiatriques
- ➔ Les personnes en situation administrative précaire (y compris détentrices d'un récépissé sauf si enfant de nationalité française)
- ➔ Les mineur(e)s qui ne sont pas accompagné(e)s d'un(e) représentant(e) légal(e)
- ➔ Les personnes ayant subies des violences en dehors de France



Des questions ?

LES ABRITANT(E)S



La définition d'un abri

L'association entend par abri une chambre ou un logement mis à disposition gratuitement par un particulier. La durée est déterminée par l'abritant(e).

Le rôle de l'abritant(e)

De manière générale, le rôle vis-à-vis de l'abrité(e) consiste à l'accueillir dans de bonnes conditions, avec respect et bienveillance. En aucun cas, les abritant(e)s n'ont une mission d'accompagnement social, juridique ou psychologique à remplir.

L'association a mis en place un guide, un encadrement et un accompagnement pendant l'accueil. Afin de répondre aux questions, l'association organise des visios 1x/mois animées par une coordinatrice RA.

58 % des abritant(e)s

sont des femmes seules avec ou sans enfants

- 32 % sont des couples
- 10 % des hommes seuls avec ou sans enfants

Vérification des abritants :

1. **Inscription** sur le site internet
2. **Signature** du contrat de confidentialité
3. **Entretien de motivation** et explication du fonctionnement de l'association
4. **Vérification du logement** et de la pièce d'identité en visioconférence
5. **Suivi** pendant l'hébergement



Des questions ?

LES BENEVOLES



- Recrutement :
 - Divers canaux de recrutement des bénévoles
(Tous Bénévoles, Je Veux Aider, DayOne, Diffuz, ...)
- Intégration :
 - Wiki des bénévoles
 - Sensibilisation obligatoire en visioconférence
 - Parcours de formation interne par niveau d'engagement
- Suivi et engagement :
 - Prise de nouvelles des bénévoles
 - Temps de partage d'expériences
 - Interventions de professionnel(le)s et d'associations externes
 - Formations externes des bénévoles

LES ETAPES DE L'HEBERGEMENT

Saisie de l'association

- 59 % permanence téléphonique
- 30 % directement via les coordinatrices aide aux victimes
- 11 % par les formulaires

71 %
des bénéficiaires
orienté(e)s par des
structures

- 64 % associations
- 13 % collectivités territoriales
- 10 % forces de l'ordre
- 10 % hôpitaux
- 3 % entreprises

Analyse de la situation

Effectuée par la coordinatrice aide aux victimes en lien avec les professionnels le cas échéant

- Adéquation avec l'hébergement citoyen
- Niveau de danger

L'hébergement citoyen est adapté

L'hébergement citoyen n'est pas adapté

Réorientation

Selon les conclusions de l'analyse,
réorientation vers des services compétents
(115, hôpital, forces de l'ordre, etc.).

Recherche d'un(e) abritant(e)

Critères de recherche: selon la composition familiale, l'espace mis à disposition et la zone géographique souhaitée.

Mise en place

- **Vérifications de l'abritant(e)**
- **Signature du contrat par l'abrité(e)**

Validation de l'abri par l'abrité(e) et mise en relation.

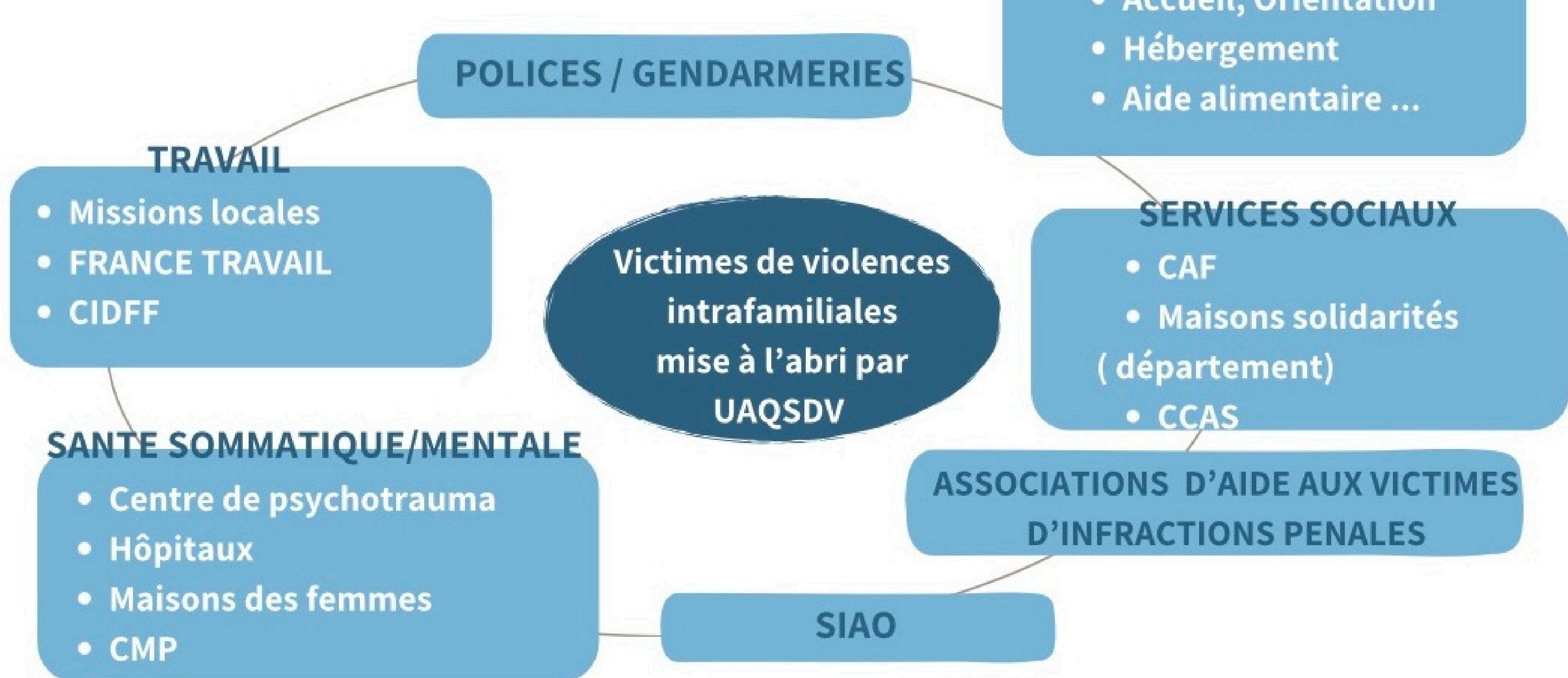
Suivi de l'abri

Suivi régulier de l'abri par minimum deux bénévoles différents (un pour l'abritant(e) et un pour l'abrité(e)). Transmission d'informations avec les professionnels.

Fin de l'abri

- 39 % dans un centre d'hébergement
- 27 % dans un logement pérenne
- 19 % chez un proche
- 14 % autres (sans nouvelles, fin de prise en charge notamment titre de séjour expiré)

Maillage partenarial





Des questions ?

LA STRUCTURATION



FONCTIONS SUPPORT SALARIEES ET PRESTATAIRES

NATIONAL

DIRECTION

Charlyne PÉCULIER
Fondatrice et
Directrice générale

Jeanne DEGARDIN
Assistante
administrative et
financière

Pilier Innovation Sociale

Nazanin MBABR
Responsable
R & D

Pilier Engagement

Joanna DUCERF
Responsable
engagement

Alizée LORENT
Chargée d'accueil et de
suivi des bénévoles et
abritant.es

Pilier Développement

Aurore FERET
Responsable
développement

Meg GERVAIS
Chargée de
développement
HDF - Normandie

Mario BRIAND
Chargé de
développement
IDF

Pilier Communication

Victoria JOLLY
Responsable de la
communication

Sabri BENSAID
Chargé de
communication

LA STRUCTURATION



FONCTIONS OPERATIONNELLES SALARIEES ET BENEVOLES NATIONAL ET ANTENNE REGIONALE

Pilier Opérationnel

Pôle Relations Abritants

Coordinateurs/trices bénévoles régionaux des relations avec les abritant(e)s

Bénévoles Relations avec les abritants

Pôle Aide aux Victimes

Chargé(e)s d'accompagnement et d'orientation salarié(e)s des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Référent(e)s de situations bénévoles

Bénévoles de la permanence téléphonique et de l'analyse des situations



» Notre développement «



Une solution citoyenne innovante et sécurisée

Déjà en capacité d'agir, mais à développer

Il est important aujourd'hui de créer des antennes régionales pour multiplier nos actions et notre impact à l'échelle locale. Ces antennes seront pleinement dépendantes de l'association, permettant une homogénéité des processus et méthodes.

Plusieurs **raisons** nous confortent dans l'idée **d'essaimer** de cette manière :

- **La proximité géographique**
- **La prise d'initiatives**
- **La multiplication de nos actions**

Le calendrier



2023

Lancement de l'antenne **Île-de-France** (23 septembre 2023)

2024

Lancement des antennes **Hauts-de-France** (21 mars 2024), **Normandie** (20 juin 2024) et **des Pays de la Loire** (5 décembre 2024)

2025

Lancement des antennes **Bretagne** (22 mai 2025), **Nouvelle Aquitaine** (6 novembre 2025),

2026

Lancement des antennes **Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie,**

2027

Lancement des antennes **Provence-Alpes-Côte d'Azur, Grand Est**

2028

Lancement des antennes **Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-De-Loire**

FOCUS SUR LE NORD

140 abris dans les HDF - 95 abris dans le Nord

Lille, La Madeleine, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, Valenciennes, Tourcoing, Arleux, Cassel, Wormhout, Marcq-en-Baroeul, Arnèke, Bois-Grenier, Masny, Lecelles, Croix, Lambersart, Mouvaux, Ronchin, Cambrai, Pitgam, Jeumont, Loos, Halluin, Hondschoote, Merville, Caudry, Nieppe, Houplines, Wambrechies, Thiennes, Haussy, Bailleul, Loon-Plage, Grande-Synthe, La Gorgue, Neuf-Mesnil, Lomme, Marchiennes, Wylder, La Madeleine, Haussy, Bailleul, Lompret, Seclin, Templemars, Beaufort, Fournes-en-Weppes, Marquette-lez-Lille, Phalempin, Mons-en-Baroeul, Hondschoote

Les partenaires de territoire

Nos partenaires officiels présents sur le territoire :



Les collectivités partenaires :



Nos orienteurs actuels :

- **Les Maisons Nord Solidarité** : Roubaix, Tourcoing-Mouvaux, Villeneuve d'Ascq, Lomme-Lambersart...
- **La Maison Nord Emploi** : Tourcoing
- **Solfa** : les divers accueil de jour
- **Les SIAO** : CAO Flandres et la CMAO
- **Les missions locales** : **Lille Avenir, Tourcoing**
- **Les commissariats** : Tourcoing, Valenciennes, Roubaix...
- **Les hôpitaux** : Roubaix, Saint-Vincent de Lille, Seclin, Tourcoing
- **CIDFF**
- **Établissement Public de Santé Mentale** : Lille-métropole
- **France Victime** : SIAVIC

Ouverture de l'antenne en mars 2024 : 133 personnes accompagnées (4 355 nuitées réalisées) dans le Nord)



Des questions ?



Nos perspectives de collaboration

NOS PARTENAIRES OPÉRATIONNELS



NOS PARTENAIRES FINANCIERS

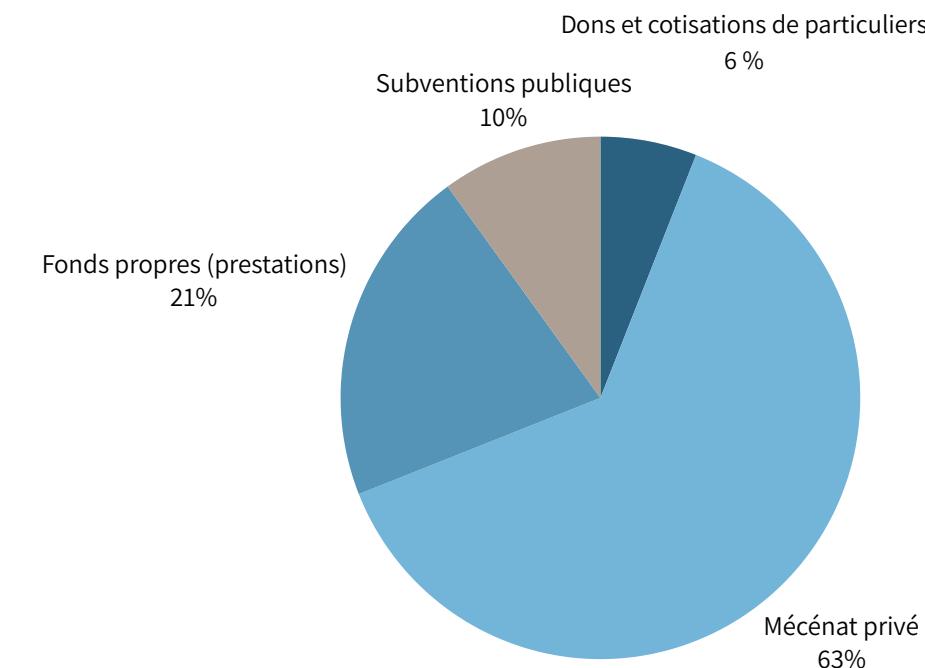


AG2R LA MONDIALE

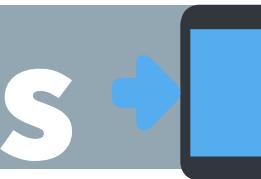
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ADHÉRENTES



Tableau de répartition des recettes



Nos contacts →



**Aurore FERET
Responsable développement**

06.03.88.62.03

aurore.feret@unabriquisauvedesvies.fr

Meg Gervais

06.73.05.43.09

Chargée de développement Normandie et Hauts-de-France

meg.gervais@unabriquisauvedesvies.fr

Merci !